



## PLU de Montrevault sur Èvre

---

Département du Maine-et-Loire (49)

*Création d'un périmètre délimité des abords du  
Monument Historique*

*« Pont de Bohardy sur l'Èvre »*

Dossier d'enquête publique

## **Création d'un périmètre délimité des abords du Monument Historique**

### **« Pont de Bohardy sur l'Evre »**

Afin d'adapter le périmètre du monument historique « Pont de Bohardy » aux enjeux patrimoniaux, urbains et paysagers la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a réalisé une étude préalable pour la création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) conformément aux articles L.631 du code du patrimoine.

En application de l'article L621-32 du code du patrimoine, doit être recherché une cohérence architecturale, urbaine et paysagère dans l'écrin des monuments historiques. Cette action est en droite ligne de la sauvegarde des ensembles urbains, de la protection et de la restauration du patrimoine culturel, qui incombent aux collectivités d'après l'article L101-2 du code de l'urbanisme et de l'obligation qui leur est faite par la loi du 3 janvier 1977 d'assurer la qualité des constructions. Leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains. Aussi, il serait souhaitable pour clarifier et potentialiser ces politiques publiques convergentes d'intégrer dans le PLU des règles et orientations garantissant la transformation de ces espaces (notamment UA) dans une recherche de cohérence historique, géographique et architectural conformément aux articles L10051- 17 151- 18L151- 19 du code de l'urbanisme.

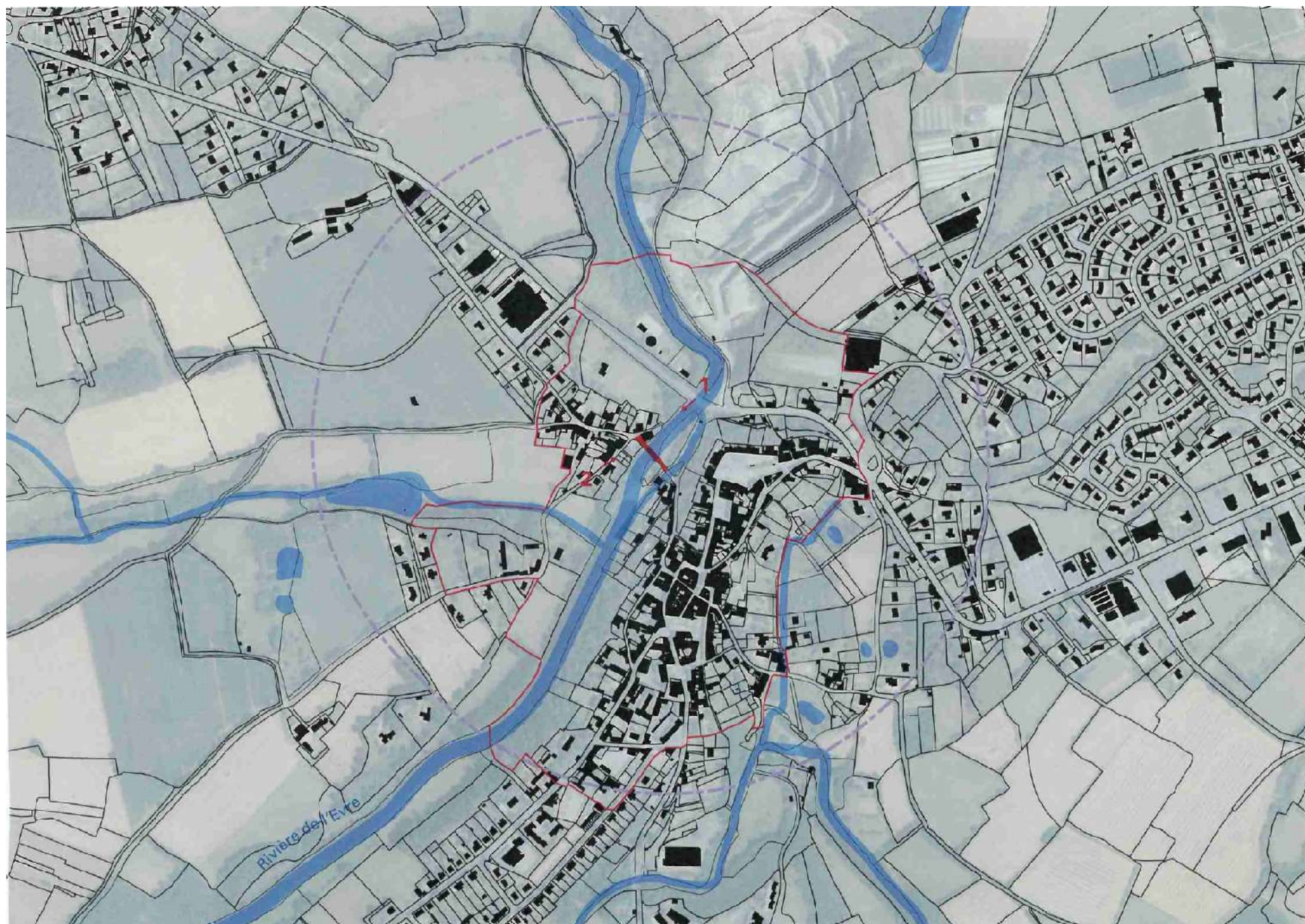
Le bureau d'architecture BRPR a été mandaté pour réaliser l'étude et a fait la proposition ci-après.

La commune propose de conserver le plus petit des deux périmètres proposés par la DRAC.

— — — Ancien périmètre (500m)

— Nouveau Périmètre (PDA)

*Proposition de périmètre délimité des abords*



Direction Régionale des Affaires Culturelles  
Pays de la Loire

**Périmètres délimités des abords des Monuments Historiques**  
Département du Maine-et-Loire - 49

Montrevault-sur-Èvre –  
Pont de Bohardy

Note de présentation générale

Octobre 2024

## Sommaire

Contexte juridique

La démarche d'instauration ou de modification du PDA

La commune de Montrevault-sur-Èvre

Présentation du Monument Historique – Pont de Bohardy

Contexte architectural et urbain du Monument Historique

Contexte paysager du Monument Historique

Analyse des champs de visibilité

Synthèse des enjeux

Justification de la délimitation du Périmètre Délimité des Abords et les enjeux

## Rappel du contexte juridique

Les Périmètres Délimités des Abords (PDA) ont été créés par la loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016 : « *les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou sa mise en valeur sont protégés au titre des abords* » (art. L621-30 du Code du patrimoine).

La protection au titre des abords peut :

- soit être un périmètre délimité des abords (PDA) qui s'applique à tout immeuble (bâti ou non bâti) situé dans ce périmètre. Ceci est établi soit par l'autorité administrative, soit par le Préfet de Région sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) ou de l'autorité compétente en matière d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme). Ce périmètre peut être commun à plusieurs monuments historiques ;
- soit être une zone de 500m : dans ce cas, la protection au titre des abords s'applique à tout immeuble (bâti ou non bâti, comme une cour, un jardin...) visible du monument historique ou visible en même temps que lui (covisibilité) et situé à moins de 500 m de celui-ci. Il appartient à l'Architecte des Bâtiments de France d'établir le lien de covisibilité.

Dans le premier cas du PDA, deux objectifs majeurs ont été recherchés par le législateur :

- imposer une DP pour les travaux modifiant l'aspect extérieur d'un immeuble (bâti ou non) protégé au titre des abords et conditionner l'obtention des demandes d'urbanisme à un avis conforme de l'ABF pour les travaux susceptibles de modifier l'aspect extérieur d'un immeuble, bâti ou non bâti (art. L621-32 du Code du patrimoine) ;
- clarifier la situation vis-à-vis des porteurs de projet et des habitants en identifiant ce qui représente effectivement un intérêt patrimonial autour du monument historique, et ce, en fonction du contexte local. L'objectif est de mettre fin au caractère arbitraire du rayon de 500 m autour du monument historique en offrant la possibilité de « déformer » ce périmètre de 500 m en l'étendant et/ou en le réduisant.

La délimitation d'un PDA s'effectue alors en identifiant :

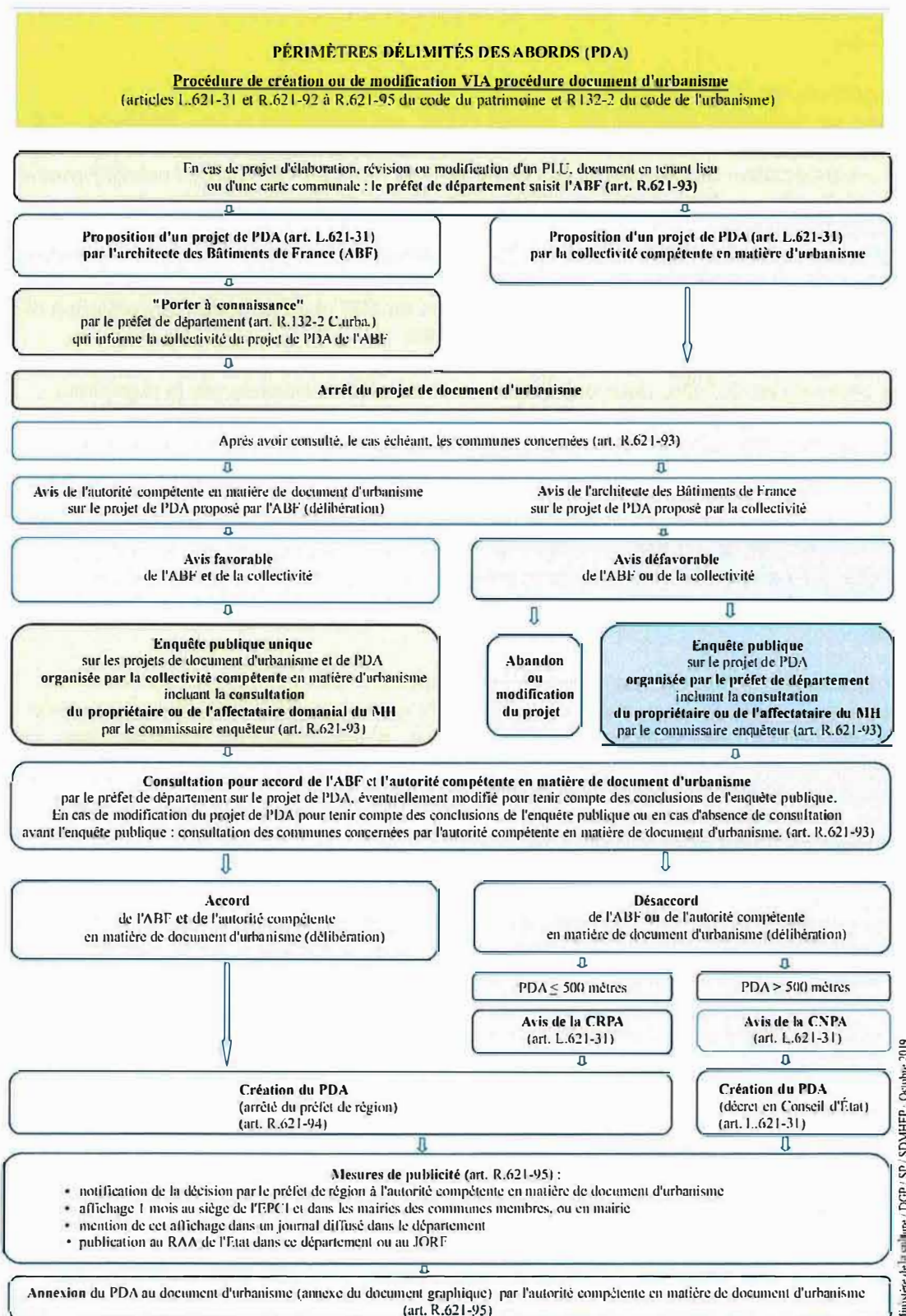
- le champ de visibilité du monument, ce critère étant enrichi par ceux caractérisant un PDA ;
- la qualité patrimoniale (en termes d'architecture, d'urbanisme, de paysage) des abords du monument ;
- les enjeux qui résultent du croisement de ces deux dimensions.

L'instauration d'un PDA revêt d'autres intérêts :

- diminuer le nombre de dossiers vus par l'ABF, pour lesquels les enjeux en termes de patrimoine sont limités ;
- conférer une plus grande sécurité juridique aux décisions prises en termes de demandes d'autorisation d'urbanisme : plus d'interprétation possible quant à la nature de l'avis de l'ABF simple ou conforme et une délimitation « nette » en s'appuyant sur le parcellaire ;
- mutualiser les procédures avec l'opportunité de créer le PDA en parallèle de l'élaboration d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) et permettre une enquête publique pour les deux procédures, à l'origine d'une cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur le territoire.

## Démarche d'instauration ou de modification du PDA

La démarche d'instauration ou de modification du PDA, concomitamment à la procédure d'élaboration, de révision ou de modification du document d'urbanisme, est la suivante :



## La commune de Montrevault-sur-Èvre

Communauté de Communes : Mauges Communauté

Document d'urbanisme : PLU de la commune de Montrevault-sur-Èvre, dernière procédure approuvée le 28 mars 2024



## Présentation du Monument Historique

**Monument Historique : Pont de Bohardy**

**Type de protection : Classement en totalité par arrêté le 7 septembre 1978**

**Références cadastrales : non cadastré, domaine public**

**Propriétaire : commune**

### Descriptif architectural

Le vieux pont de Bohardy enjambe la rivière l'Èvre par huit arches en arc brisé irrégulières et inégalement réparties. Ces arches sont protégées en amont par cinq brise-lames en schiste et granit. Cinq arches laissent passer le courant, les trois autres ouvrant sur une prairie inondable.

Les culées du pont sont encastrées dans des jardins en terrasse, qui empiètent un peu sur le lit de la rivière.

La chaussée est large de cinq mètres en moyenne, et longue de 70 mètres. Le pont domine la rivière de cinq à huit mètres, suivant le niveau des eaux. Ses parapets en pierre sont d'une hauteur de 50 centimètres.<sup>1</sup>

### Évolution architecturale et historique

Au XII<sup>ème</sup> siècle, Montrevault est une forteresse de Foulques Nerra, comte d'Anjou.

En 1443, la baronnie de Bohardy (Burcus Hardy, cartulaire de Saint Serge 1178) fut jointe à la vicomté de Montrevault. C'est en 1465 que le pont de sept arches fut construit, mettant en communication les deux rives de l'Èvre.

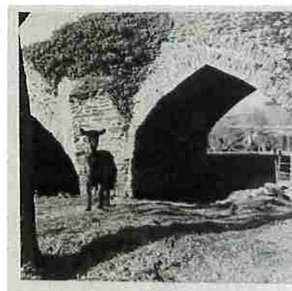
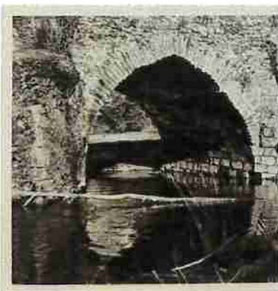
Enjambant l'Èvre, il servit longtemps de trait d'union entre l'Anjou et le Pays Nantais.

Ce passage est le seul débouché vers l'ouest de la ville close.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Les notes sont extraites des documents d'archives de l'UDAP Maine-et-Loire

<sup>2</sup> Ibid.



1, 2. Eglise Sainte-Melaine

3. Croquis du pont de Bohardy, archives de l'UDAP Maine-et-Loire

4, 5, 6, 7. Photographies du pont de Bohardy, novembre 1966, archives de l'UDAP Maine-et-Loire

## Contexte architectural et urbain du Monument Historique

### Évolution et développement de la commune

L'origine du nom « Montrevault » viendrait de « Mont Rebellis » qui aurait donné Monrevel vers 1250 et, au XVIII<sup>ème</sup> siècle, on retrouve Monreveau.

Durant l'Antiquité / Haut Moyen Âge (fin Ve - fin Xe), trois pôles de développement sont connus : Bohardy, la villa Antoniacus sur l'éperon rocheux, Raz-Gué.

Les axes de croissance sont les voies vers Nantes, Angers et Poitiers.

Limites de croissance sont les limites naturelles (la topographie et l'Èvre, Auera à cette époque).

Au Sud, la forêt de Leppo appartenant au massif forestier le Lattay s'étend de Vertou à Saint- Lambert-du-Lattay.

Au Moyen Âge central (début XI<sup>e</sup> - fin XIII<sup>e</sup>), les pôles de croissance sont : Grand Montrevault, Bohardy, Petit Montrevault, Saint Nicolas, Raz-Gué.

Les axes de croissances sont les voies antiques vers Nantes, Angers et Poitiers - traversées de l'Èvre par gués.

Les limites de croissance sont les limites naturelles (la topographie et l'Èvre) et les limites construites (les enceintes).

Les origines du château datent du XI<sup>e</sup> siècle, période où Foulque Nerra prend possession des Mauges.

L'église Saint-Nicolas aurait été fondée à la fin du XI<sup>e</sup> siècle (jusqu'au XVII<sup>e</sup> ?).

Au Bas Moyen Âge (début XIV<sup>e</sup> - fin XVI<sup>e</sup>), la ville semble rester dans ses limites, le domaine en revanche est beaucoup plus vaste.

Les axes de croissances sont les voies antiques vers Nantes, Angers et Poitiers - un pont menant vers Bohardy est construit au XV<sup>e</sup> siècle, il joue un véritable rôle de désenclavement de la région.

Les limites de croissances sont les limites naturelles (la topographie et l'Èvre) et les limites construites (les enceintes).

Les guerres de religion vont marquer la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et causeront des destructions (château ruiné), s'en suivront de nombreuses reconstructions sur les fondations de la ville médiévale. L'église Notre-Dame est reconstruite à cette période.

Au cours des XVII-XVIII<sup>èmes</sup> siècles, la ville semble rester dans ses limites même si l'on imagine plus d'ouverture vers le Sud.

Les limites de croissances sont les limites naturelles (la topographie et l'Èvre) et les limites construites, les enceintes (progressivement désaffectées, perte du rôle défensif ?).

Le château est restauré et agrémenté de jardins dans le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle.

La Guerre de Vendée va marquer Montrevault et l'ensemble de la région, qui sera le théâtre de plusieurs affrontements, incendies, destructions et massacres.

Pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la ville sort de ses limites construites et semble s'étendre autour du noyau de Montrevault entre les différents pôles existants.

La route stratégique 3 est construite entre 1834 et 1836 elle relie Champtoceaux à Saint-Lambert-du-Lattay.

Les limites de croissances sont les limites naturelles (la topographie et l'Èvre) à cette période, le bras Est de l'Èvre (Raz-Gué/La Musse) qui encerclait Montrevault est asséché.

Dans la première moitié du XIXe siècle de nombreuses foires et marchés se développent dans tout le centre-bourg de Montrevault.

Au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, le développement de la ville progresse vers l'Est, au carrefour de la Musse, fortement modifié avec la nouvelle voie.

La route stratégique 3 est transformée en route départementale D17 en 1868. La voie de chemin de fer «le Petit Anjou» est construite en 1898 (viaduc au Nord, gare à l'est).

Les limites de croissances sont les limites naturelles (la topographie et l'Èvre).

Le centre-bourg de Montrevault, devient une véritable place commerciale, ont été recensés 72 cafés à la fin du XIXe siècle.

On observe plusieurs transformations urbaines dans le centre-bourg :

- création et lotissement de la rue du château et sa nouvelle place
- plusieurs campagnes d'alignements et d'élargissement des voies

Pendant la première moitié du XXe siècle, le développement de la ville progresse très légèrement au Sud, l'emprise urbaine reste presque similaire.

La ligne de chemin de fer, le Petit Anjou, sera démantelée après la Seconde Guerre Mondiale. La voie D92 est construite avec un nouveau franchissement de l'Èvre au Sud, un second (et quatrième) au Sud Est.

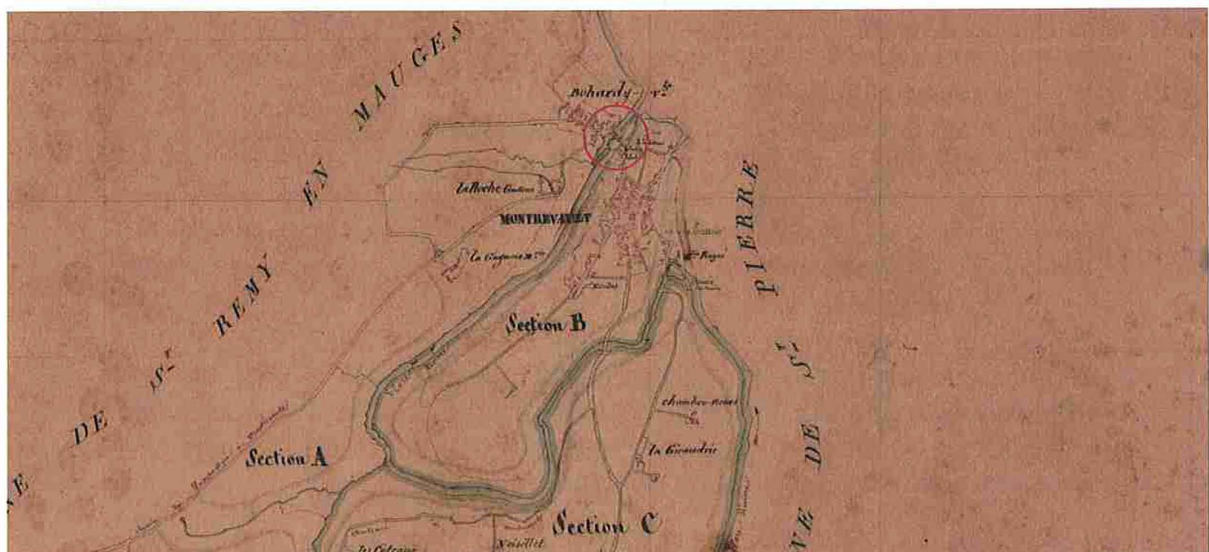
Limites de croissance sont les limites naturelles (la topographie et l'Èvre).

De la seconde moitié du XXe siècle à aujourd'hui, le développement de la ville progresse de manière fulgurante, à l'Est entre le centre-bourg et celui de St-Pierre-Montlimart l'emprise urbaine est presque continue, l'ensemble du sud de la presqu'île est loti, le bourg de Bohardy se prolonge le long de la D17 et le Sud Est est également lotis.

De nouvelles voies sont aménagées pour desservir les nouveaux quartiers.

Limites de croissances sont les limites naturelles (la topographie et l'Èvre).

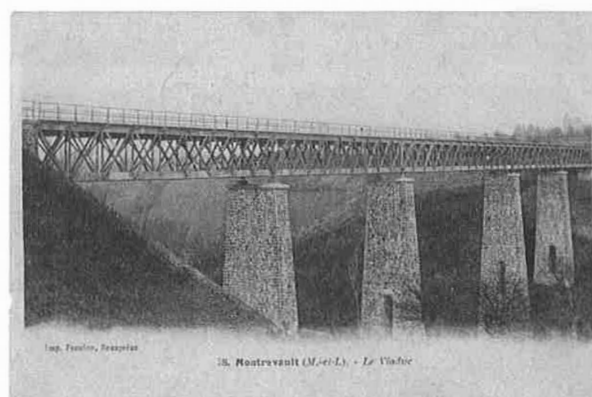
L'emprise urbaine a plus que quintuplée en moins d'un demi-siècle. Les équipements, services, commerces se sont délocalisés de l'éperon rocheux, sur des terrains plus accessibles engendrant une dévitalisation du centre-bourg.



1. Carte de Cassini, XVIIIe
2. Cadastre napoléonien 1836
3. Carte de l'état major 1820-1866



1. Cadastre napoléonien 1836
2. Photographie aérienne, 1950-65



1. La ville et la vallée de l'Evre, archives départementales
2. Vue sur le château et Montrevault depuis le pont de Bohardy, archives départementales
3. L'ancien viaduc, archives départementales

### Architecture et typologie du bâti de la commune

Le tissu urbain du centre-bourg de Montrevault-sr-Èvre est caractéristique du tissu urbain médiéval, dense et sinueux, il s'adapte à une série de contraintes physiques : la topographie, les anciennes enceintes urbaines et du château.

Le bâti se compose principalement de maisons d'habitation comprenant un niveau à rez-de-chaussée et un étage.

Les matériaux principalement utilisés à la construction sont le schiste, le tuffeau pour la maçonnerie, et l'ardoise en toiture. On retrouve parfois les génoises en corniche (plusieurs rangées de tuiles canal).

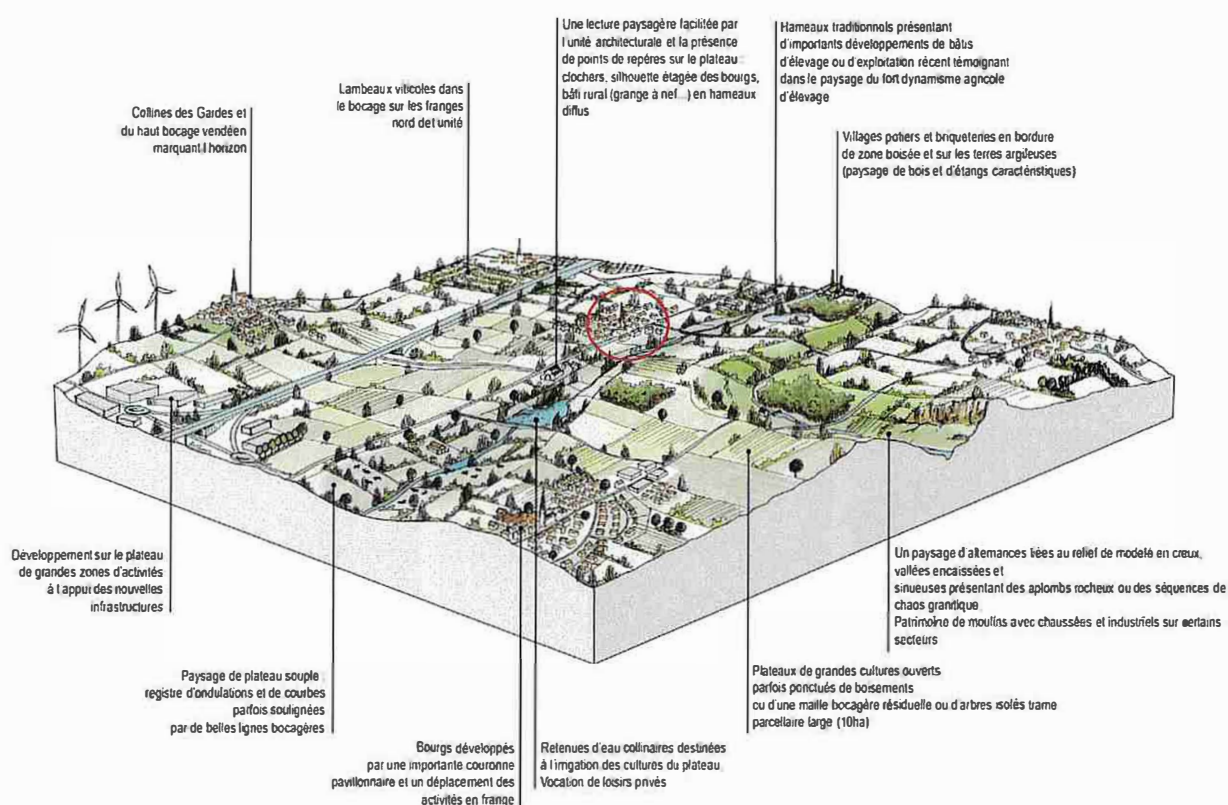
Les maçonneries anciennes ont souvent été altérées par des enduits ciments.



## Contexte paysager du Monument Historique

Le bourg de Montrevault (commune déléguée de Montrevault-sur-Evre) se situe dans l'unité paysagère des bocages vendéens et maugeois. Si cette unité paysagère se caractérise par son paysage bocager, plusieurs sous-unités paysagères peuvent se distinguer et notamment celle des plateaux bocagers boisés de l'Evre. Cette sous-unité se traduit par un plateau ondulé traversé par des vallées très sinueuses qui se jettent dans la vallée de l'Evre, elle-même très sinueuse et encaissée. Le bocage y est dense du fait de la présence de bosquets qui viennent renforcer ce caractère cloisonné. Le bourg de Montrevault s'est établi sur un éperon naturel dominant l'Evre, là où cette dernière forme une boucle très serrée. Le pont de Bohardy, construit en fond de vallée, permet d'enjamber l'Evre.

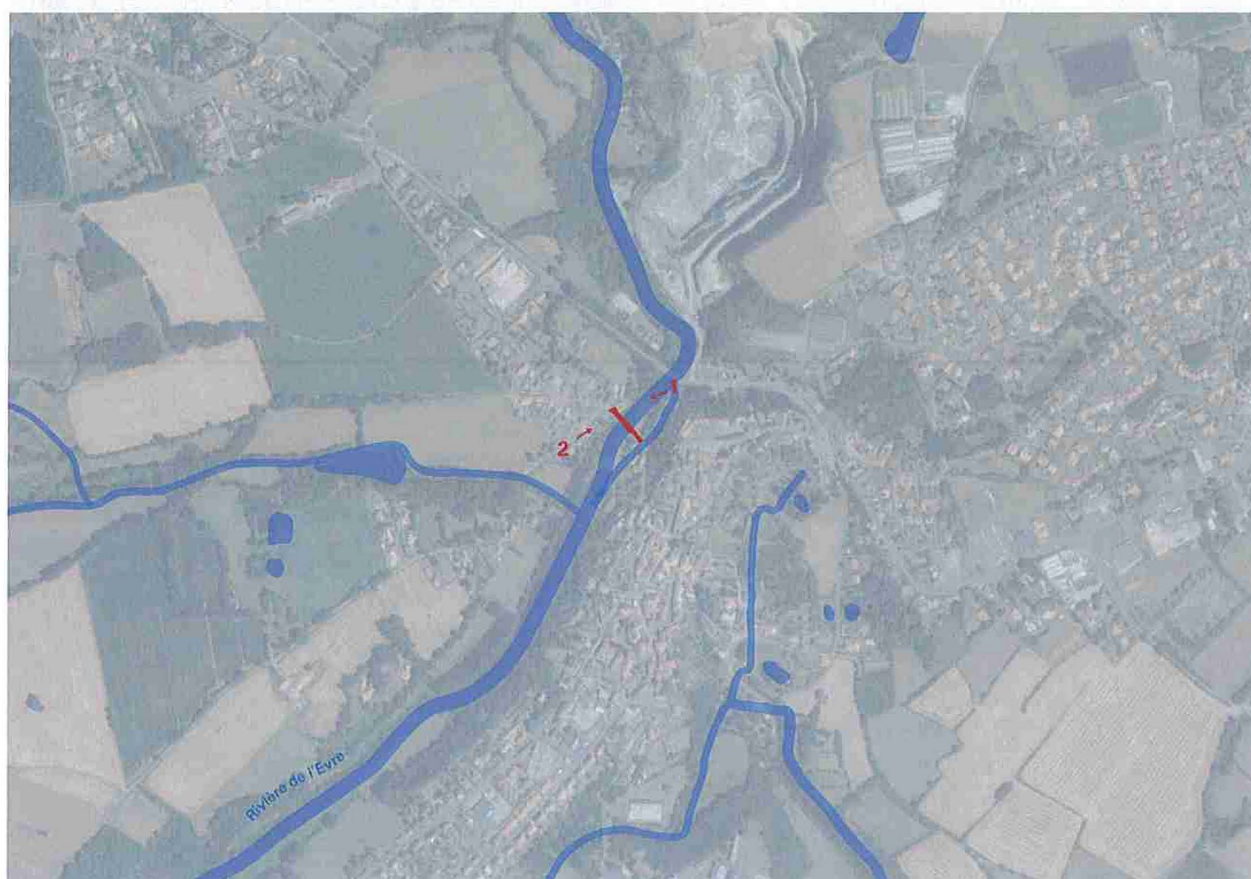
sc-diagramme de l'unité paysagère des bocages vendéens et maugeois (37)



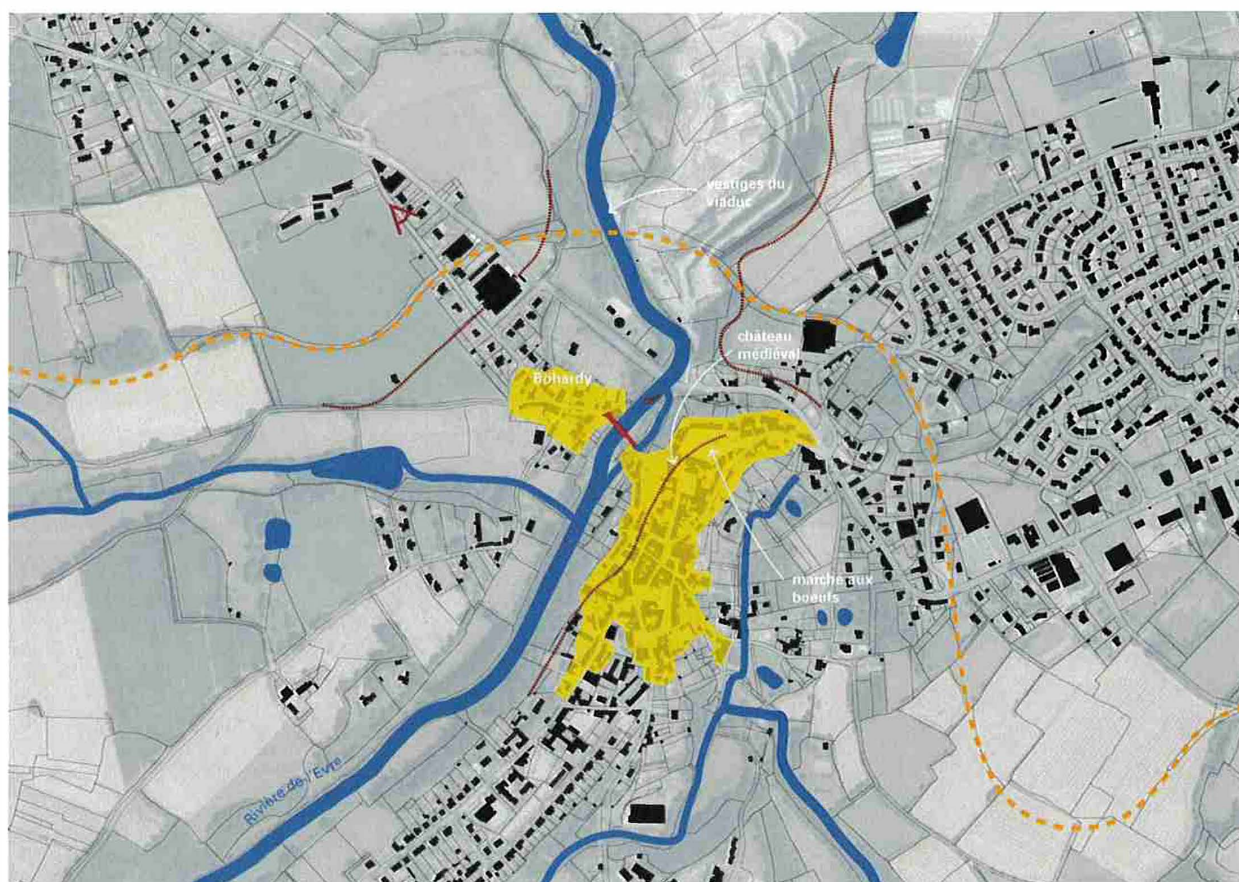
Atlas des Paysages des Pays de la Loire, 2015 – En rouge, localisation du site dans l'unité paysagère

## Analyse des champs de visibilité

Le pont étant situé en fond de vallée, il ne dispose que de peu de points de mise en scène localisés principalement aux abords de l'édifice.



## Synthèse des enjeux



- Ensemble urbain et patrimonial cohérent
- Covisibilité
- Crêtes
- Ancien passage de la voie ferrée du Petit Anjou
- Vues importantes sur la silhouette de Montrevault

## **Justification de la délimitation du Périmètre Délimité des Abords :**

L'étude historique, architecturale, paysagère et la visite de terrain font ressortir les caractéristiques ci-dessous :

- Montrevault et Bohardy se sont développés de chaque côté de l'Èvre ;
- La construction du pont de Bohardy sera la première connexion entre les deux rives ;
- Pendant la première moitié du XIXe siècle, la ville sort de ses limites construites et semble s'étendre autour du noyau de Montrevault entre les différents pôles existants.
- De la seconde moitié du XXe siècle à aujourd'hui, le développement de la ville progresse de manière fulgurante, à l'Est entre le centre-bourg et celui de St-Pierre-Montlimart l'emprise urbaine est presque continue, l'ensemble du sud de la presqu'île est loti, le bourg de Bohardy se prolonge le long de la D17 et le Sud Est est également lotis

Les objectifs du nouveau Périmètre Délimité des Abords sont les suivants :

- Préserver les bourgs historiques de Montrevault et Bohardy ;
- Préserver les vues depuis le grand paysage ;
- Préserver les abords de l'Èvre ;
- Préserver les entrées de ville ;
- Exclure le pavillonnaire récent.

Stratégie pour le dessin du périmètre :

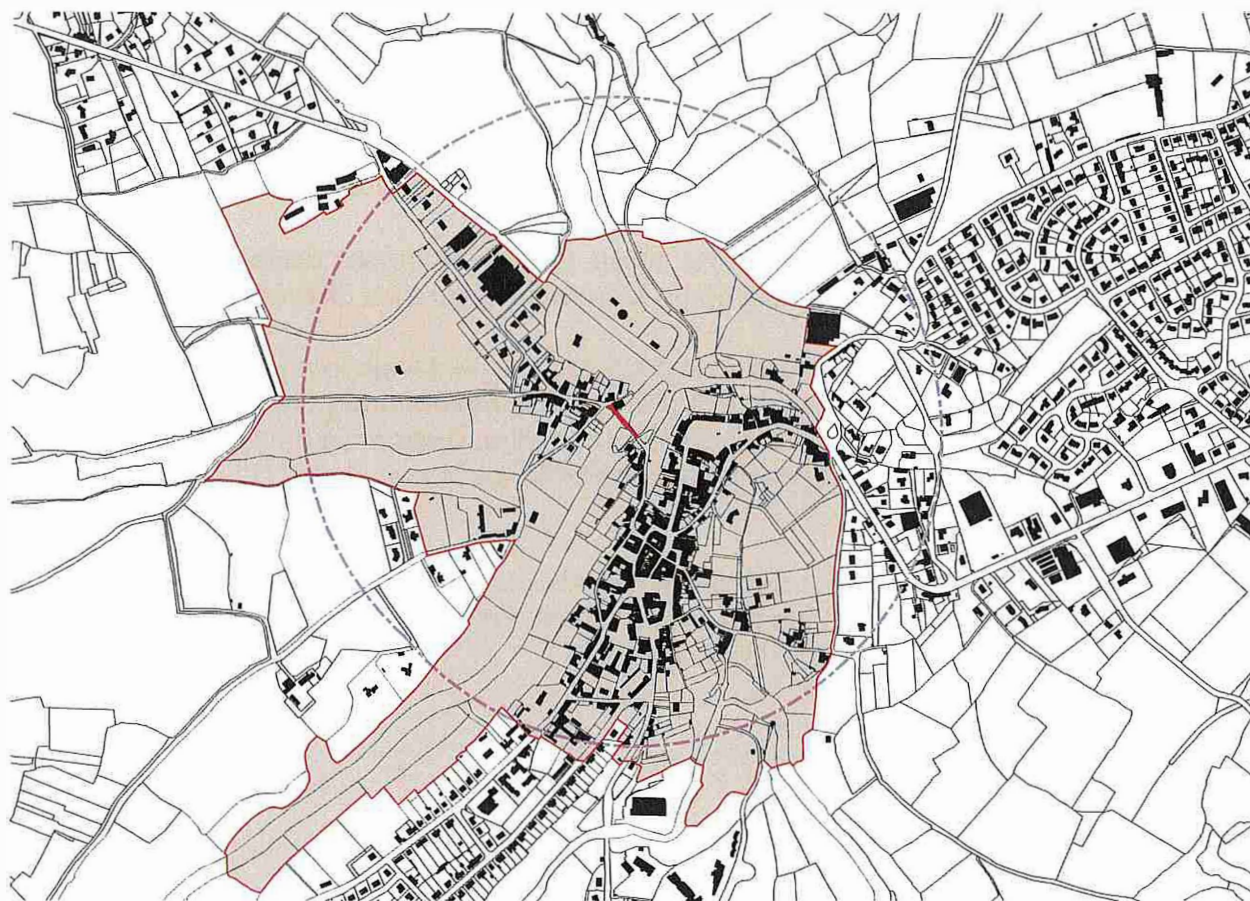
- Intégrer les bourgs anciens de Montrevault et Bohardy ;
- Intégrer les vues sur la silhouette de Montrevault ;
- Intégrer les abords de l'Èvre ;
- Intégrer les entrées de ville ;
- Exclure le pavillonnaire récent.

Au nord, le périmètre intègre l'entrée de ville nord-ouest et suit l'emprise historique de l'ancienne voie ferrée du Petit Anjou au nord-est.

À l'ouest, le périmètre intègre les parcelles hautes offrant des vues sur la ville.

Au sud, le périmètre inclut l'Èvre et ses abords, et exclut le pavillonnaire récent.

À l'est, le périmètre intègre le cours d'eau, incluant l'ensemble du bourg historique de Montrevault-sur-Èvre.



PROPOSITION DE PDA PAR L'ABF

MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES CULTURELLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## ARRÊTÉ

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU CADRE DE VIE

~~Le Ministre des Affaires culturelles~~

Le Ministre de l'Environnement  
et du Cadre de Vie

Vu la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques, modifiée et complétée par les lois du 27 Août 1941, 25 Février 1943 et 30 Décembre 1966, et le décret du 18 Mars 1924, déterminant les conditions d'application de ladite loi,

Vu la délibération du 17 Mars 1976 du Conseil Municipal de la commune de MONTREVAULT (Maine-et-Loire), propriétaire, portant adhésion au classement

Vu l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques du 20 Mars 1978

### ARRÊTÉ

Article 1er - Est classé parmi les Monuments Historiques le pont de Bohardy sur l'Eyre à MONTREVAULT (Maine-et-Loire) non cadastré (domaine public) et appartenant à la commune.

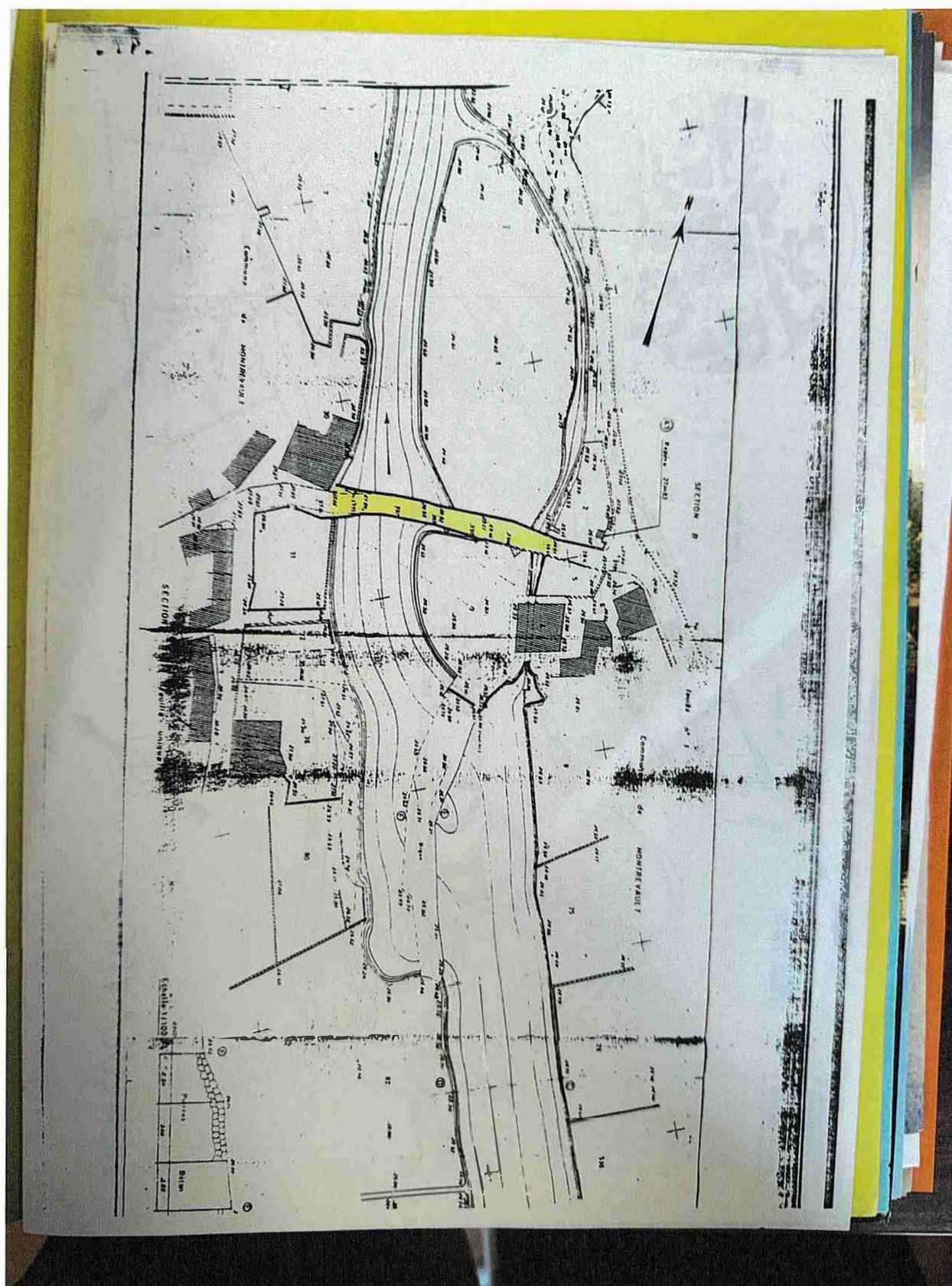
Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département et au Maire de la commune propriétaire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 7 SEP. 1978

Pour le Ministre de l'Environnement :  
P/le Directeur de l'Architecture  
Le Directeur adjoint de l'Architecture

R. BOCQUET



## Montrevault-sur-Evre – 49110

**Communauté de communes :** Mauges Communauté

**Document d'urbanisme :** PLU de la commune de Montrevault-sur-Evre, dernière procédure approuvée le 28 mars 2024

**Procédure urbanisme en cours :**

### Contexte historique, architectural et paysager de la commune :

Durant l'Antiquité / Haut Moyen Âge (fin Ve - fin Xe), trois pôles de développement sont connus : Bohardy, la villa Antoniacus sur l'éperon rocheux, Raz-Gué.

Les axes de croissance sont les voies vers Nantes, Angers et Poitiers.

Limites de croissance sont les limites naturelles (la topographie et l'Èvre, Auera à cette époque).

Au Sud, la forêt de Leppo appartenant au massif forestier le Lattay s'étend de Vertou à Saint- Lambert-du-Lattay.

Au Moyen Âge central (début XIe - fin XIIIe), les pôles de croissance sont : Grand Montrevault, Bohardy, Petit Montrevault, Saint Nicolas, Raz-Gué.

Les axes de croissances sont les voies antiques vers Nantes, Angers et Poitiers - traversées de l'Èvre par gués.

Les limites de croissance sont les limites naturelles (la topographie et l'Èvre) et les limites construites (les enceintes).

Les origines du château datent du XIe siècle, période où Foulque Nerra prend possession des Mauges.

L'église Saint-Nicolas aurait été fondée à la fin du XIe siècle (jusqu'au XVIIe ?).

Au Bas Moyen Âge (début XIVe - fin XVIe), la ville semble rester dans ses limites, le domaine en revanche est beaucoup plus vaste.

Les axes de croissances sont les voies antiques vers Nantes, Angers et Poitiers - un pont menant vers Bohardy est construit au XVe siècle, il joue un véritable rôle de désenclavement de la région.

Les limites de croissances sont les limites naturelles (la topographie et l'Èvre) et les limites construites (les enceintes).

Les guerres de religion vont marquer la fin du XVIe siècle et causeront des destructions (château ruiné), s'en suivront de nombreuses reconstructions sur les fondations de la ville médiévale. L'église Notre-Dame est reconstruite à cette période.

Au cours des XVII-XVIII siècles, la ville semble rester dans ses limites même si l'on imagine plus d'ouverture vers le Sud.

Les limites de croissances sont les limites naturelles (la topographie et l'Èvre) et les limites construites, les enceintes (progressivement désaffectées, perte du rôle défensif ?).

Le château est restauré et agrémenté de jardins dans le dernier quart du XVIIIe siècle.

La Guerre de Vendée va marquer Montrevault et l'ensemble de la région, qui sera le théâtre de plusieurs affrontements, incendies, destructions et massacres.

Pendant la première moitié du XIXe siècle, la ville sort de ses limites construites et semble s'étendre autour du noyau de Montrevault entre les différents pôles existants.

La route stratégique 3 est construite entre 1834 et 1836 elle relie Champtoceaux à Saint-Lambert-du-Lattay.

Les limites de croissances sont les limites naturelles (la topographie et l'Èvre) à cette période, le bras Est de l'Èvre (Raz-Gué/La Musse) qui encerclait Montrevault est asséché.

Dans la première moitié du XIXe siècle de nombreuses foires et marchés se développent dans tout le centre-bourg de Montrevault.

Au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, le développement de la ville progresse vers l'Est, au carrefour de la Musse, fortement modifié avec la nouvelle voie.

La route stratégique 3 est transformée en route départementale D17 en 1868. La voie de chemin de fer «le Petit Anjou» est construite en 1898 (viaduc au Nord, gare à l'est).

Les limites de croissances sont les limites naturelles (la topographie et l'Èvre).

Le centre-bourg de Montrevault, devient une véritable place commerciale, ont été recensés 72 cafés à la fin du XIXe siècle.

On observe plusieurs transformations urbaines dans le centre-bourg :

- création et lotissement de la rue du château et sa nouvelle place
- plusieurs campagnes d'alignements et d'élargissement des voies

Pendant la première moitié du XXe siècle, le développement de la ville progresse très légèrement au Sud, l'emprise urbaine reste presque similaire.

La ligne de chemin de fer, le Petit Anjou, sera démantelée après la Seconde Guerre Mondiale. La voie D92 est construite avec un nouveau franchissement de l'Èvre au Sud, un second (et quatrième) au Sud Est.

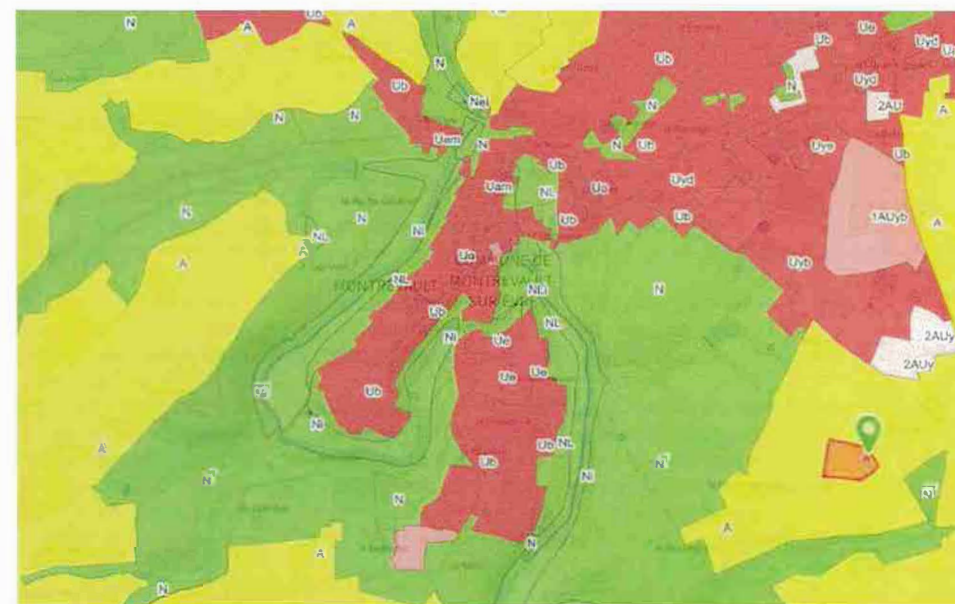
Limites de croissance sont les limites naturelles (la topographie et l'Èvre).

De la seconde moitié du XXe siècle à aujourd'hui, le développement de la ville progresse de manière fulgurante, à l'Est entre le centre-bourg et celui de St-Pierre-Montlimart l'emprise urbaine est presque continue, l'ensemble du sud de la presqu'île est loti, le bourg de Bohardy se prolonge le long de la D17 et le Sud Est est également loti.

De nouvelles voies sont aménagées pour desservir les nouveaux quartiers.

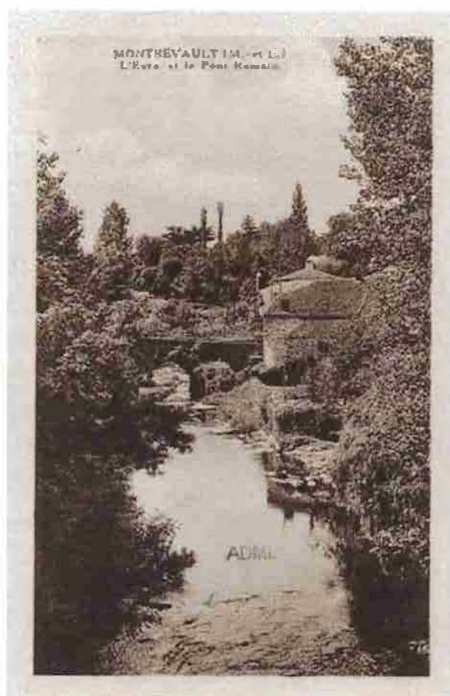
Limites de croissances sont les limites naturelles (la topographie et l'Èvre).

L'emprise urbaine a plus que quintuplée en moins d'un demi-siècle. Les équipements, services, commerces se sont délocalisés de l'éperon rocheux, sur des terrains plus accessibles engendrant une dévitalisation du centre-bourg.



1. Carte de Cassini, XVIIe
2. Cadastre napoléonien 1836
3. Carte de l'état major 1820-1866
4. Photographie aérienne, 1950-60

- ▲ 1. Photographie aérienne, aujourd'hui  
2. PLU de Tigné



1. Le Pont Romain et le Château, archives départementales
2. L'Evre et le Pont Romain, archives départementales

## Monument Historique 1 – Pont de Bohardy

- classé MH, arrêté du 7 septembre 1978
- Références cadastrales : non cadastré, domaine public
- Propriétaire : commune

Datant de 1465, le pont est constitué de 8 arches ogivales. L'ouvrage édifié dans un but plus économique qu'humanitaire permet alors à la vicomté de Montrevault de conserver en toutes saisons des liens avec les seigneuries de Bohardy et de Clairembault à Saint-Rémy-en-Mauges. La perception des impôts féodaux et autres champarts est ainsi assurée. Ce passage est le seul débouché vers l'ouest de la ville close, entièrement inscrite dans un double méandre de l'Evre. L'autre issue vers la Musse à Saint-Pierre-Montlimart est parfois coupée par une dépression naturelle qui en cas de crue va nécessiter la fondation d'un pont « Maudit » encore repérable sur les croquis du xixe siècle. Le pont de Bohardy reste donc le lien permanent de la cité avec l'arrière-pays.

(source : montrevaultsurevre.fr)

Il est constitué de huit arches de schiste et de mortier. Enjambant l'Evre, il servit longtemps de trait d'union entre l'Anjou et le Pays Nantais.

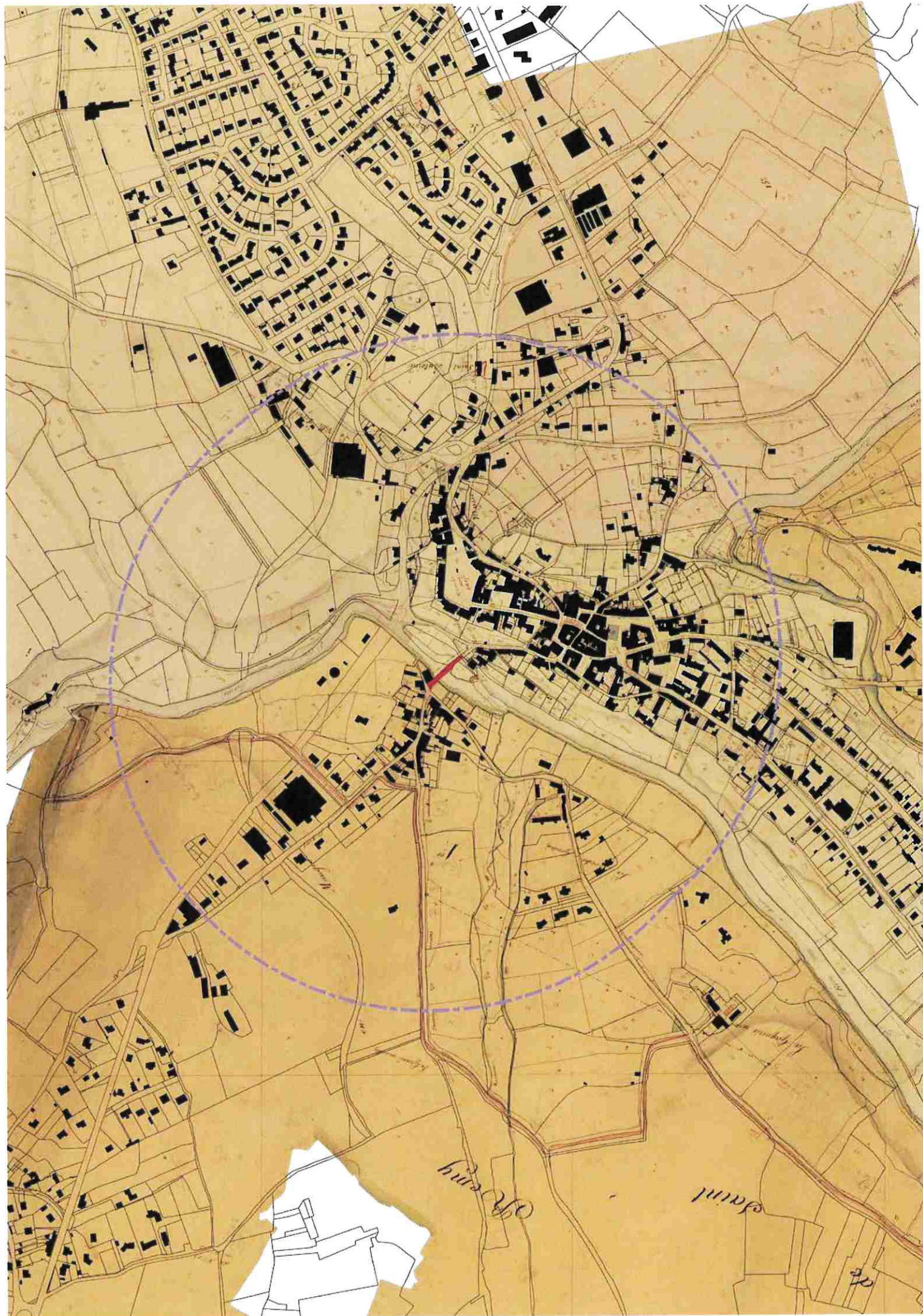
La découverte d'une hache en bronze sous l'une des huit arches de cet édifice du XVème siècle atteste d'une présence humaine en ce lieu de Bohardy environ mille ans avant Jésus-Christ.

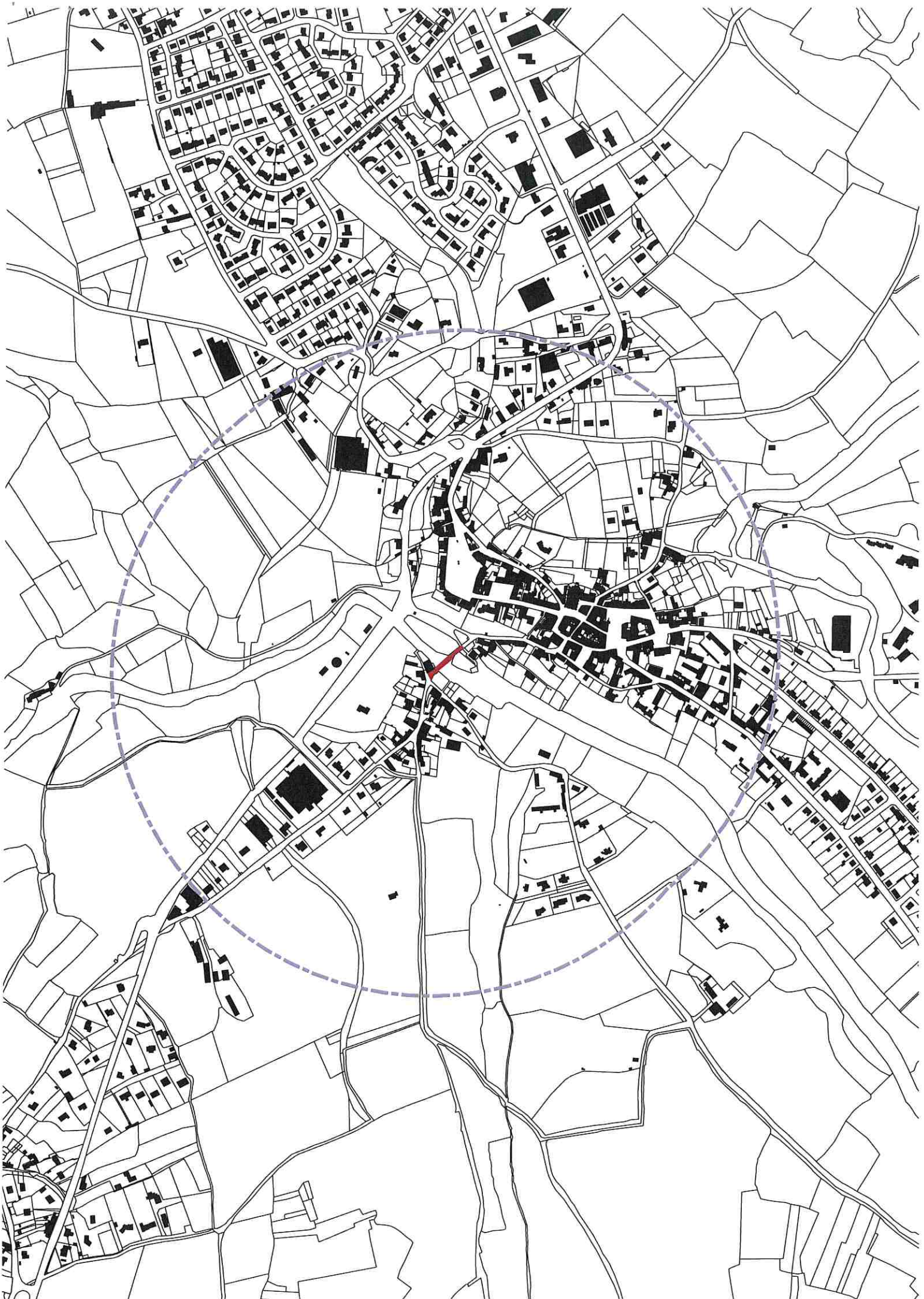
(source : osezmauges.fr)

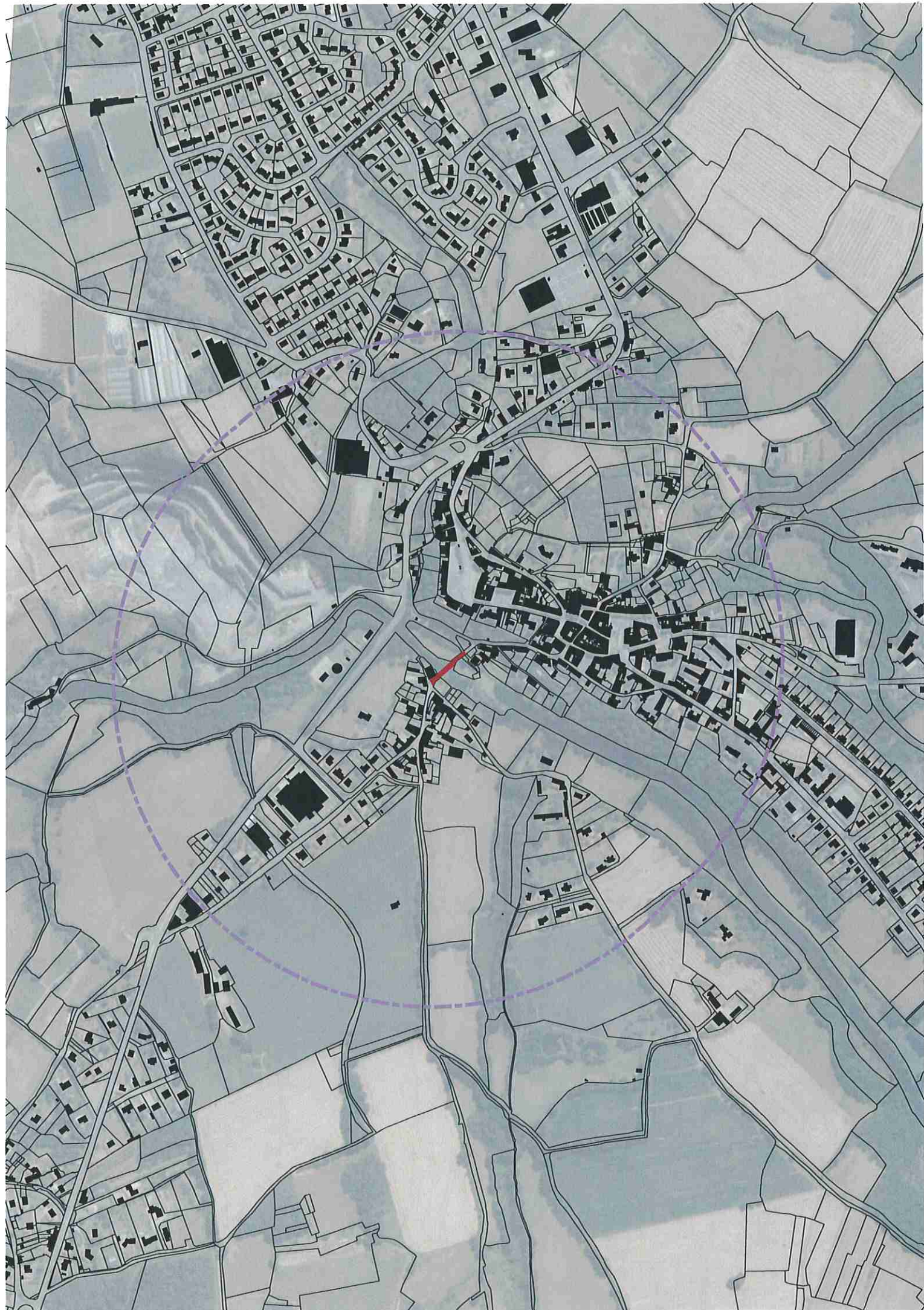


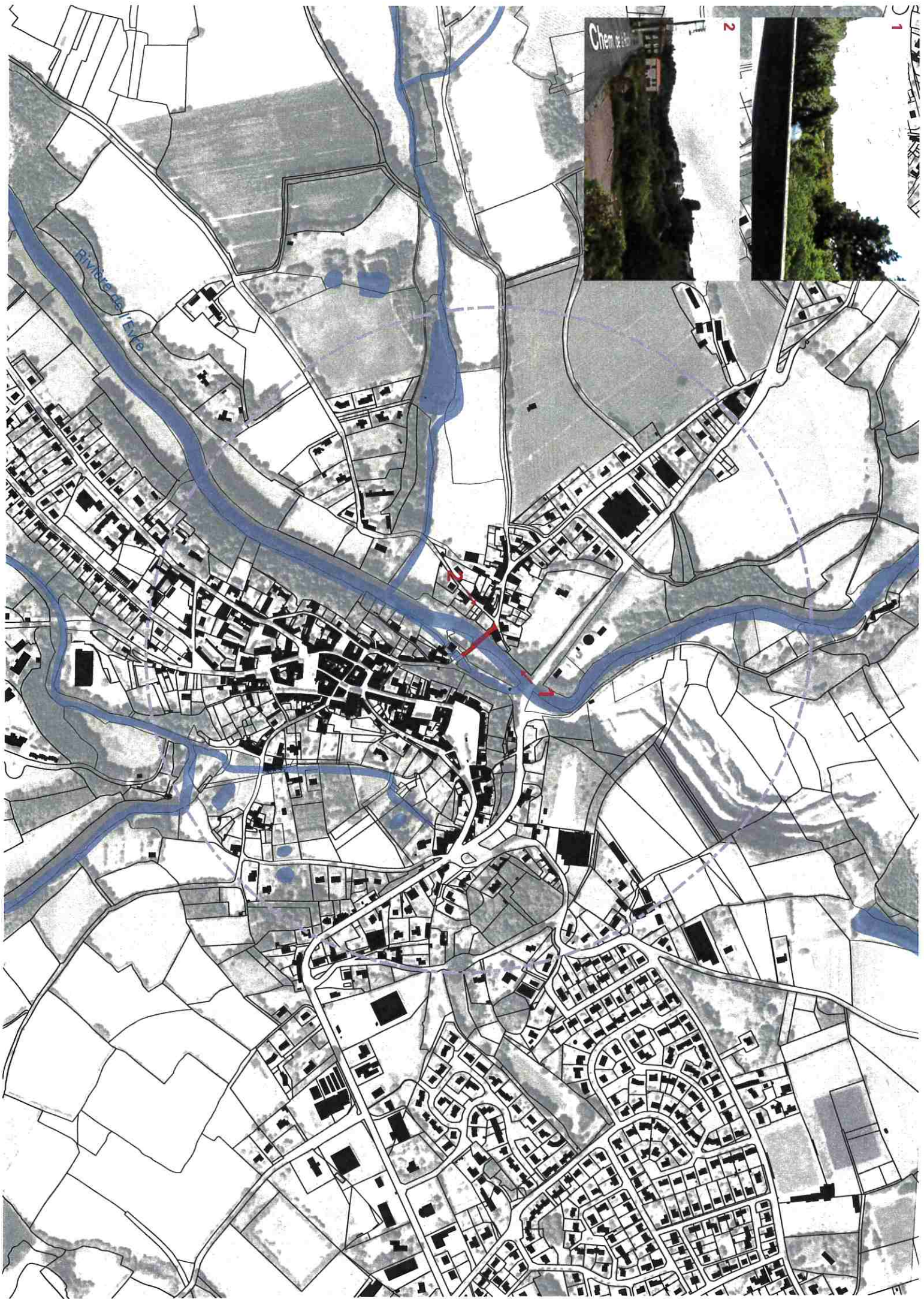
1, 2, 3. Pont de Bohardy, source pop.culture.gouv



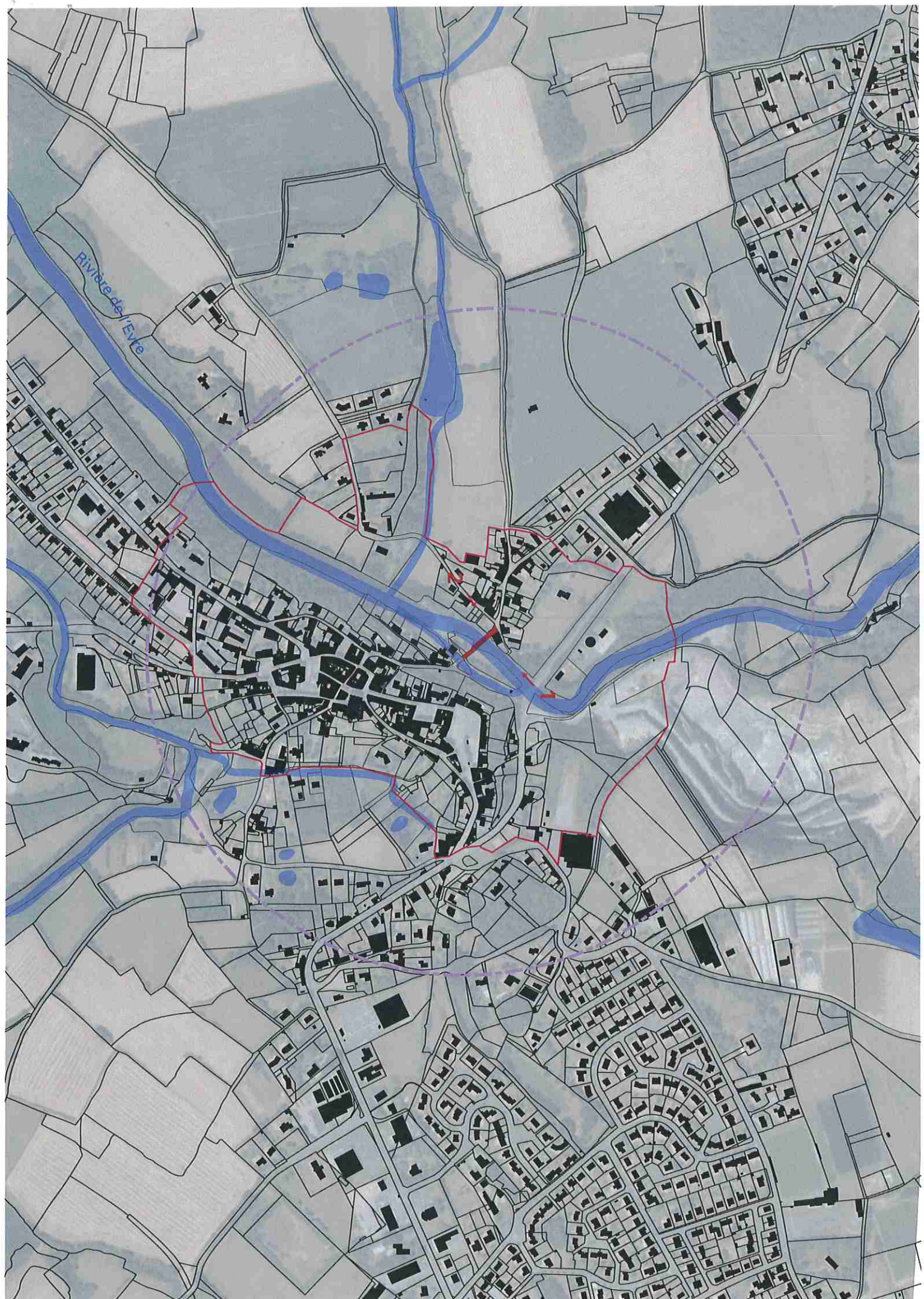














PROPOSITION DAA 1987-1988



**Justification de la délimitation du Périmètre Délimité des Abords :**

L'étude historique, architecturale, paysagère et la visite de terrain font ressortir les caractéristiques ci-dessous :

Les objectifs du nouveau Périmètre Délimité des Abords sont les suivants :

Stratégie pour le dessin du PDA :

- Inclure le centre-bourg historique
- Inclure les hameaux historiques
- S'étend jusqu'aux cours d'eau